L'EAU DOUCE ET LA MER,
DU MERCANTOUR
À LA MÉDITERRANÉE

ALPES-MARITIMES
CONSEIL GÉNÉRAL

CATALOGUE
DE L'EXPOSITION ITINÉRANTE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
Conseil général des Alpes-Maritimes
Édition 2010

Sommaire

Avant-propos 6
Thème 1 : Ressource et milieu aquatique 4
1. Le réseau hydrographique 4
2. Les milieux aquatiques 5
Thème 2 : La quête de l'eau 6
3. La collecte de l'eau de l'Antiquité au Moyen-âge 6
4. Les améliorations de l'adduction 7
5. Les grands canaux de desserte urbaine 8
6. Le recours aux nappes phréatiques 9
Thème 3 : L'eau et la santé 10
7. Eau sacrée, thermalisme et hygiène 10
8. Noyades et risques sanitaires 11
9. Le traitement de l'eau potable 12
10. L'assainissement 13
Thème 4 : La force de l'eau 14
11. L'énergie hydraulique 14
12. L'hydro-électricité 15
13. La lutte contre le feu 16
14. Les inondations 17
15. L'endiguement 18
Thème 5 : L'eau et les communications 19
16. Le flottage 19
17. La circulation maritime 20
18. L'eau, frontière naturelle 21
19. Le franchissement des cours d'eau 22
Thème 6 : Les plaisirs de l'eau 23
20. L'attrait de l'eau 23
21. Les sports nautiques 24
22. La neige 25

Avant-propos

La Vésubie au Boréon, photo J-F Boué

L'eau, indispensable à la vie, s'écoule en abondance dans les Alpes-Maritimes, tantôt discrète pendant les longues saisons sèches et par ses parcours souterrains, tantôt excessive lorsque s'abattent des pluies diluviennes qui gonflent exagérément les torrents, jetés brutalement à la mer par les fortes déclivités, ravageant tout ce qui s'oppose à leur passage.
Prodiguant tour à tour bienfaits et désastres, l'eau est au cœur de l'histoire des Alpes-Maritimes. Souvent proche des villages de montagne qui, parfois, se sont risqués à côtoyer les rivières, l'eau a longtemps fait défaut, dans les Préalpes et sur le littoral, aux agglomérations qui s'étaient perchées au Moyen Âge pour se prémunir contre l'insécurité.
Mais l'homme, dans sa quête de l'eau, est parvenu à mettre au point des techniques aussi diverses qu'ingénieuses pour la collecter : récupération de pluie, drainage souterrain, condensation ou encore adduction, dont les Romains ont été les grands initiateurs dans la région, comme à Cimiez et à Antibes.
De plus en plus ambitieux, les canaux de la fin du XIXe siècle ont apporté une révolution par le passage progressif de la desserte collective d'une eau de qualité incertaine dans la fontaine publique, à la distribution individuelle d'une eau saine dans chaque logement.
L'eau à la portée de tous, abondamment utilisée dans l'économie, est avant tout pour l'homme destinée à évacuer les déchets. La prise de conscience , à la fin du XIXe siècle, des risques pour la santé, causés non seulement par les eaux stagnantes mais aussi par les eaux usées provenant des activités humaines, imposa la mise en œuvre de l'assainissement, d'abord immenses réseaux d'égouts se contentant d'éloigner les eaux polluées puis véritable traitement de l'eau qui n'a connu un tournant décisif qu'à la fin du XXe siècle lorsque s'est révélée l'ampleur désastreuse de la pollution qui gangrenait terre et mer.
Eau pure et satisfaction des besoins dans un équilibre harmonieux avec la ressource naturelle constituent désormais, au XXIe siècle, des enjeux essentiels pour les Alpes-Maritimes comme pour l'ensemble des territoires.

Thème 1 : Ressource et milieu aquatique

1. Le réseau hydrographique

Dans l'ensemble, les Alpes-Maritimes disposent de ressources en eau considérables, grâce à ses cours d'eau montagnards, aux débits importants, alimentés par de fortes précipitations sur le haut-pays, mais aussi en raison de l'existence de réserves souterraines, karstiques, et de nappes alluviales. Relief, géologie et climat déterminent le réseau des rivières et des fleuves, leurs régimes fluviaux, ainsi que l'accumulation d'eau en sous-sol. Isolé géographiquement, le département possède un relief extrêmement accidenté dont les altitudes s'échelonnent, sur moins de 50 km à vol d'oiseau, du niveau de la mer à plus de 3 000 m. Des précipitations importantes, tombées sous forme de neige en haute montagne, alimentent les cours d'eau et les aquifères. Le réseau hydrographique s'organise autour du fleuve Var, dont le bassin, d'une superficie de 2 822 km², s'étend sur la plus grande partie du département. Il reçoit comme affluents la Tinée et la Vésubie. Les fleuves côtiers sont moins importants à l'exception de la Roya dont le bassin est situé pour l'essentiel en France. Au niveau des Alpes-Maritimes, les Alpes plongent brutalement dans la Méditerranée. A l'ouest du Var, de petits bassins à la base du massif alpin bordent la côte ; deux saillants délimitent des golfes. A l'est du Var, les hautes chaînes des Alpes arrivent jusqu'à la mer. La plate-forme sous-marine est étroite. Dès que l'on s'éloigne du rivage, la profondeur chute rapidement.

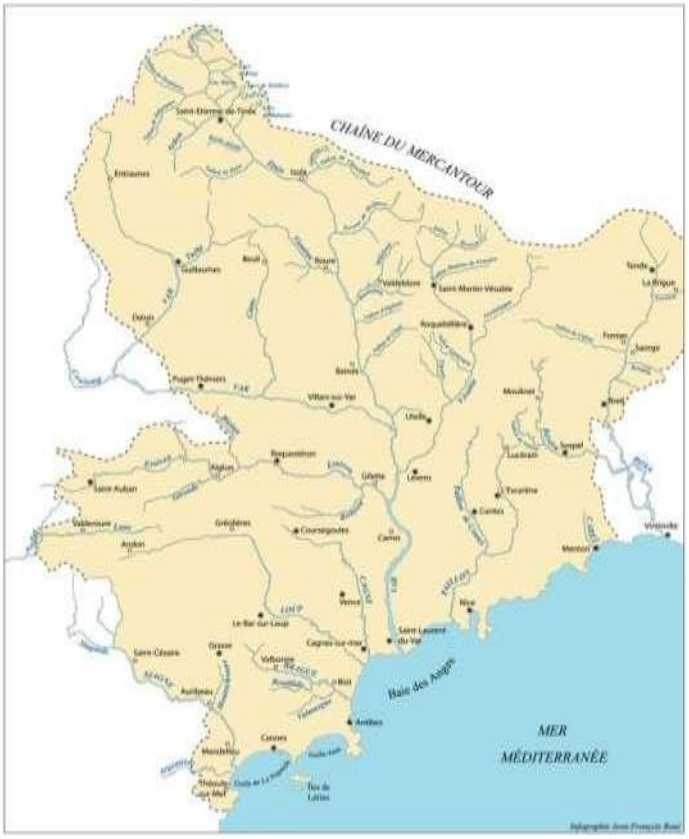

Carte du réseau hydrographique des Alpes-Maritimes, infographie J.-F. Boué

1. **Carte du réseau hydrographique des Alpes-Maritimes,** infographie J.-F. Boué
2. **La Gordolasque,** photo Michel Graniou
3. **La Roya avant Breil,** photo Michel Graniou
4. **Le Var à Malaussène,** photo J.-F. Boué
5. **La Vésubie au Suquet,** photo J.-F. Boué
6. **L'Estéron à Roquestéron,** photo J.-F. Boué
7. **La Siagne à La Napoule,** photo J.-F. Boué
8. **La côte au Cap d'Antibes,** photo J.-F. Boué

2. Les milieux aquatiques

Étude d'herbier de posidonie par des scientifiques à Cannes, *15 Fi 130*

Les cours d'eau et la zone sous-marine côtière des Alpes-Maritimes sont des écosystèmes complexes et fragiles. Dans la partie torrentielle, là où l'eau est froide et bien oxygénée, règnent des espèces adaptées comme la truite de rivière dite « fario ». Dans les cours inférieurs des fleuves s'y ajoutent d'autres espèces s'accommodant des eaux moins rapides. Sur les berges prospère une végétation riche et dense. De nombreux invertébrés, amphibiens et mammifères vivent au contact de l'eau. En mer, l'étroitesse du plateau continental limite la diversité biologique même si les espèces végétales et animales sont très nombreuses en Méditerranée. Le biotope essentiel est celui des prairies sous-marines ou herbiers, constitués de plantes marines parmi lesquelles la *Posidonia oceanica* est la plus connue. Dans le courant du XIXe siècle, l'homme a accentué sa pression sur les milieux naturels. Soumises à des techniques de pêche destructrices, les réserves en poisson ont considérablement diminué. A partir de 1960, le milieu marin a subi des atteintes irréparables pouvant conduire à une disparition des écosystèmes littoraux des Alpes-Maritimes. En effet, la pollution produite par les rejets des grands centres urbains, les constructions sur les fonds marins inférieurs à 20 m, l'introduction de la *Caulerpa taxifolia* ont eu pour conséquence un appauvrissement de la faune et de la flore. Dans les années 1970, la prise de conscience de la gravité de la situation par l'opinion publique favorisa les mesures de lutte contre ces pollutions : construction de stations d'épuration, dispositions réglementaires pour préserver le littoral et les fonds marins, réserves sous-marines, accord de coopération international RAMOGE.

9. Plainte de l'établissement piscicole « les truites de Valcluse » touché par les pollutions des décharges, 25 septembre 1961, *28 W 127*
10. « La truite méditerranéenne espèce en voie de disparition dans nos rivières », article de *Nice-Matin* du 9 mai 2007
11. Coup de gueule du commandant Cousteau : « on tue notre Méditerranée », article de *L'Événement du jeudi*, 26 mars-1er avril 1987
12. « Le jet de déchets radioactifs en Méditerranée est une folie », article du *Patriote* du 18 octobre 1960
13. « Les eaux profondes de la Méditerranée se réchauffent, article de *Nice-Matin* du 15 août 2003
14. « Le mérou, poisson emblématique de la Méditerranée est de retour », article de *Nice-Matin* du 11 mai 20*07*
15. Étude d'herbier de posidonie par des scientifiques à Cannes, *15 Fi 130*
16. Rascasse rouge à Golfe-Juan, *15Fi 151*
17. **Corail rouge à Villefranche,** *15 Fi 133*

Thème 2 : La quête de l'eau

3. La collecte de l'eau de l'Antiquité au Moyen-âge

Vestiges de l'aqueduc romain des Clausonnes (Antibes), vers 1900, *4 T 11*

Vitale, l'eau fut un élément incontournable de la sédentarisation des hommes qui en avaient besoin pour s'alimenter, abreuver leurs troupeaux et faire prospérer leurs cultures. A l'époque romaine la quête de l'eau a suscité des aménagements. Comme Cimiez, Antibes possédait deux aqueducs. A la chute de l'Empire romain, l'instabilité conduisit les populations à se percher pour mieux assurer leur défense. De ce fait on fut souvent privé de l'accès à l'eau. On ne négligeait rien, pas même l'eau de pluie distribuée très irrégulièrement mais parfois en abondance lors de violents orages en la récupérant par les toitures et les chéneaux jusqu'à des citernes où on l'emmagasinait. Mais toutes les méthodes ingénieuses comme les galeries drainantes avaient leurs limites et les inconvénients des sites perchés, conduisirent à une descente progressive de l'habitat, comme à Nice à partir du XIIIe siècle au bord du Paillon où il était facile d'accéder à la nappe phréatique en creusant des puits à défaut de source abondante sur place. Les canaux creusés au Moyen Âge furent des réalisations généralement modestes. En montagne, où les sources abondaient, des canaux d'irrigation étaient utilisés pour l'arrosage des terres. La maîtrise de l'eau pour ses multiples usages était un enjeu majeur, objet de conflits permanents entre communautés et entre particuliers.

18. Tracé des aqueducs romains de Cimiez
19. Mémoire de la ville d'Antibes au sujet de l'ancien aqueduc romain de Fontvieille, 1783, *C 93 bis*
20. Profils de l'aqueduc romain d'Antibes relevés lors de sa reconstruction, 1782, *C 93 bis*
21. Vestiges de l'aqueduc romain des Clausonnes (Antibes), s.d. vers 1900, *4 T 11*
22. Statuts communaux de Carros établis le 24 juillet 1527, article concernant l'adduction d'eau « *an estatuit et ordonat que toutto personno que aio possesion ou terro toucant au camin real ou subiecto a aigage deio et aio a condurre sas aigos e ubrir bedalz que non fasson daumage as camins ny possessions o terros de vezins* » « *item au estatuit et ordonnat que toutto persouno que vouldra faire ort en l'hortarie puesguo prendre e resebre aigage de vezin en vezin per aigar son dict ou en pagant dan et interes de partido a dicho estimo des arbitris dau dict luec* », *E 97/121 II2*
23. Sentence arbitrale pour le partage d'eau servant aux moulins et à l'irrigation de vignes et de jardins au lieu-dit "Lo Bosch" à Nice, 3 novembre 1496, *Ni mazzo 6 n 6*
24. Récupération d'eau de pluie sur le toit d'une bergerie
25. Puits à Saint-Cézaire, photo J.-F. Boué

4. Les améliorations de l'adduction

Dans beaucoup de villages, l'eau se faisait rare en été. A Valbonne en 1687, il n'y avait qu'une petite fontaine qui tarissait fréquemment lorsque la sécheresse sévissait. Les débits étaient aussi tributaires de la qualité des conduites souvent sujettes à des déperditions. Au XVIIIe siècle on ne ménagea pourtant pas les efforts pour améliorer la qualité des conduites et les moyens de surveillance. Le XVIIIe siècle a également été une époque de progrès des connaissances. Antoine-Joseph Loriot inventa un mortier imperméable à l'eau en 1774 qui fut mis en œuvre dès 1775 à Biot dans le devis de réparation de la fontaine publique. Des techniques comme celle du siphon, connue des Romains, sont à nouveau mises en œuvre. On renoua également avec des ponts aqueducs d'une certaine envergure comme celui dessiné par l'architecte Michaud en 1769 pour Malaussène. Pourtant, au début du XIXe siècle, Nice n'avait toujours pas de fontaine et les habitants se contentaient de l'eau plus ou moins mauvaise des puits. Nombreuses étaient les situations identiques. Cagnes était dépourvue d'eau dans l'enceinte du village en 1844, ce qui conduisit le conseil municipal à faire creuser un puits doté d'une pompe et l'adduction à eau ne parvint à deux fontaines qu'en 1895.

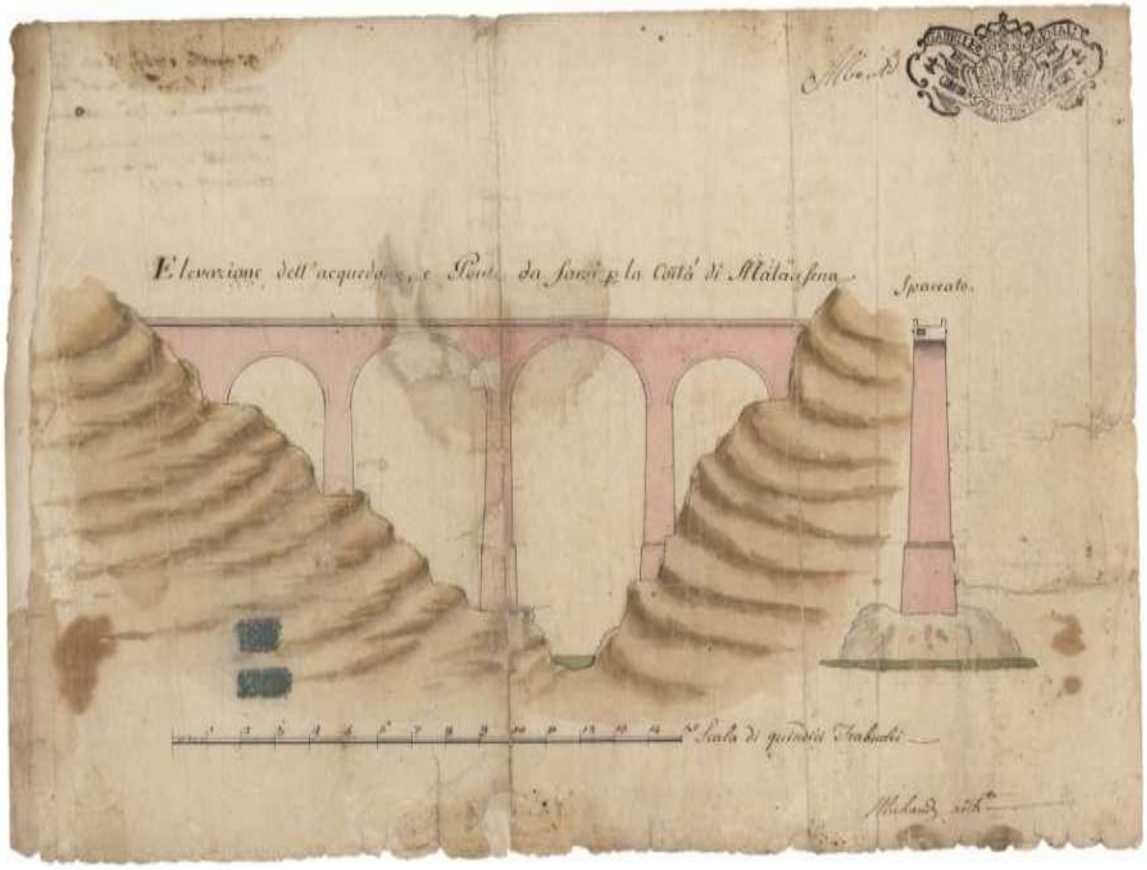

Plan aquarellé dressé par l'architecte Michaud pour la construction d'un pont aqueduc à Malaussène, 3 août 1769, *E 118/7 DD12*

26. Plan aquarellé dressé par l'architecte Michaud pour la construction d'un pont aqueduc à Malaussène, 3 août 1769, *E 118/7 DD12*
27. L'aqueduc de Malaussène, achevé en 1775, photo J.-F. Boué
28. Plan et élévation du pont canal en bois sur le vallon du Brec destiné à conduire l'eau au Bar, **9 mai 1831**, *E 1/144 5 O 1*
29. Fontaine à Sospel, photo J.-F. Boué
30. Fontaine de Contes, photo J.-F. Boué
31. Fontaine de Saint-Vallier, vers 1900, *photo Jean Luce, s.d. 10 Fi 2066*
32. Projet de fontaine à Coaraze, vers 1870, *2 O 363*
33. Coupe de l'usine élévatrice de Mougins, 1865, *2 O 66*

5. Les grands canaux de desserte urbaine

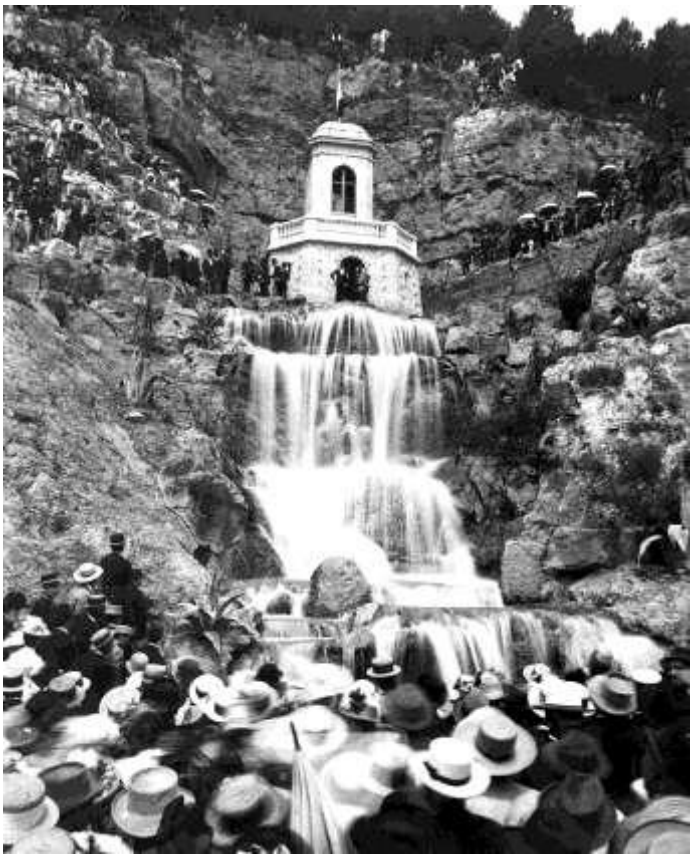

Inauguration du château d'eau du canal du Foulon, 1889

Jusqu'en 1860, les opérations d'adduction gardèrent un caractère limité faute de capitaux. En 1857 la ville de Nice entreprit l'implantation d'un premier réseau achevé en 1862, mais vite insuffisant. Dès 1863 il fallut élaborer un nouveau projet de prise d'eau sur le Paillon au Pont de Peille en traitant avec la Compagnie générale des eaux. Préconisée dès 1843, la réalisation d'un canal dérivé de la Siagne, pour alimenter Cannes fut concédée par le décret de 1866 à une compagnie privée. Le canal de la Siagne construit à ciel ouvert avec des tunnels fut achevé en 1868. En 1863, dans un souci de développement de l'agriculture, on décida de réaliser un vaste réseau d'irrigation dérivé de la Vésubie. Les études butaient sur le coût, plus de 4 millions, mais finalement l'État apporta une subvention de 2,4 millions de francs. Le chantier comportait un canal principal de 28 km, 3 canaux secondaires de 35 km et 15 km de conduite en fonte pour l'alimentation de la ville de Nice. La distribution commença au début de 1885. Misant sur une économie dévoreuse d'eau et sur des cités prospères en plein essor dans les régions touristiques comme Nice, puis Villefranche, Menton, où le canal fut prolongé en 1891, Monaco, desservie en 1896, et Antibes, la Compagnie générale des eaux prospéra à la Belle Époque en contribuant puissamment à la conquête de l'eau.

34. Délibération du conseil municipal de Cannes au sujet du projet de canal de la Siagne le 13 octobre 1861, *7 M 424*
« parmi les projets il en est un qui les domine tous par son importance. Ce projet consiste à canaliser la Siagne, à utiliser les eaux de cette rivière, à les changer en une source de richesses inépuisables pour ces contrées au lieu de continuer à les laisser se perdre inutilement dans la mer »

35. Dessin de Lieto publié dans *L'Illustration*, représentant la cérémonie d'inauguration de l'arrivée des eaux à Cannes, 9 juillet 1864, *1 J 256*

36. Traité entre la Compagnie générale des eaux et la ville de Nice fixant les conditions de réalisation du canal de la Vésubie, 27 octobre 1869, *2 O 764*

37. Plan du canal de la Vésubie et des zones irrigables, 1875, *2 O 764*

38. Prise d'eau du canal de la Vésubie à Saint-Jean-la-Rivière, s.d. vers 1890, *7 M 443*

39. Construction du canal de la Vésubie, vers 1880

40. Construction de la chambre d'arrivée des sources de Sainte-Thècle, vers 1867

41. Inauguration du château d'eau du canal du Foulon, 1889

6. Le recours aux nappes phréatiques

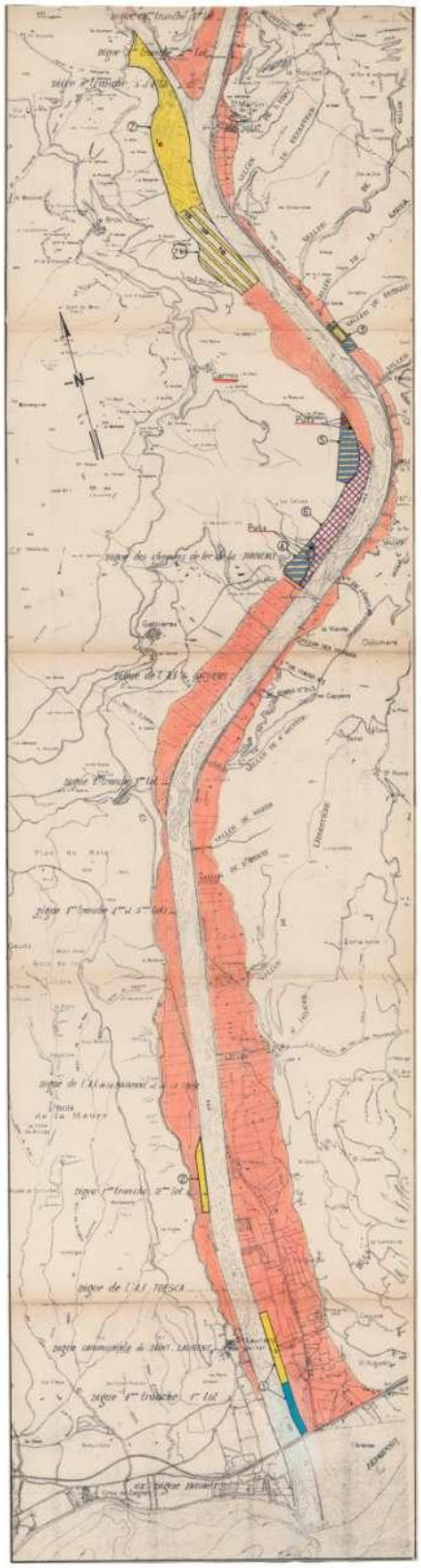

Plan de la zone de captage dans la nappe souterraine du Var à Nice, 1946, *21 W 8*

De longue date, norias, éoliennes et pompes extrayaient l'eau des nombreux puits disséminés dans les campagnes et, au milieu du XIXe siècle, les puits artésiens connurent un grand succès dans les campagnes niçoises où l'entrepreneur Dalbera s'équipa pour les forages et obtint des résultats encourageants. En 1929, les sondages montrèrent l'existence de trois nappes aquifères en rive gauche du Var dont deux étaient susceptibles d'être utilisées par pompage pour la consommation. Les résultats favorables non seulement pour la pureté de l'eau mais aussi pour l'abondance du débit conduisirent à la construction d'une usine de pompage dans la nappe phréatique en bordure du Var. A la fin de l'année 1934 s'achevaient les travaux des trois groupes élévatoires et des puits filtrants tandis que démarrait un imposant chantier de pose de la canalisation d'alimentation du réservoir établi sur la colline du château. Ainsi à partir de 1936, Nice disposait d'une sécurité en eau grâce à ce nouveau mode d'approvisionnement. Après la Siagne, l'option des nappes fut étendue à la Roya dans le cadre de négociations avec l'Italie pour alimenter le Mentonnais et soulager la desserte réalisée par le canal de la Vésubie. Le pompage en territoire italien avait débuté au cours de l'été 1978.

42. Schéma des pompes centrifuges de forage Sulzer, *E 90/56 O 2*
43. Plan de la zone de captage dans la nappe souterraine du Var à Nice, 1946, *21 W 8*
44. Courbe d'évolution de la consommation d'eau et d'extension du réseau de canalisation d'eau potable à Nice de 1865 à 1960
45. Plan au 1/20 000 des zones de protection de la nappe alluviale du Var, 1969, *222 W 97*
46. Lettre du maire de Nice réclamant des mesures conservatoires pour la préservation de la nappe du Var, 7 juillet 1976, *498 W 54*
47. Usine de pompage des Sagnes à Nice, photo J.-F. Boué
48. Installation de pompage de l'usine des Sagnes, photo J.-F. Boué

Thème 3 : L'eau et la santé

7. Eau sacrée, thermalisme et hygiène

Femmes au lavoir à Grasse, **vers 1900,** ***photo Jean Luce,*** *10 Fi 1372*

Moyen de purification, l'eau était perçue comme élément de guérison. Des sources placées sous l'invocation d'un saint guérisseur étaient censées opérer des miracles comme saint Arnoux à Tourrettes-sur-Loup. La population avait aussi depuis l'Antiquité connaissance de sources minérales aux propriétés particulières susceptibles de soulager certains maux. Les Alpes-Maritimes n'ont qu'une station thermale, Berthemont, pénalisée par l'isolement. Alternant succès et difficultés depuis la relance de son exploitation en 1863, elle fut rachetée par la commune de Roquebillière en 1981. A la fin du XXe siècle la consommation d'eau en bouteille a connu un engouement. La municipalité de Fontan essaya de promouvoir l'eau minérale des Fouzes à la suite d'une conférence tenue à Nice en 1960 sur les propriétés du fluor dans les caries dentaires. La production a démarré en 1980 mais les coupures répétées de la route de la Roya ont fini par condamner une entreprise dans un secteur d'activité où régnait une très forte concurrence. L'eau est avant tout un moyen d'hygiène bénéfique pour la santé. Les Romains, grands amateurs de bains, avaient réalisé des thermes dans les villes comme à Cimiez. La création des lavoirs ne se généralisa qu'au XIXe siècle, s'inscrivant dans un mouvement général qui résultait d'une prise de conscience de l'importance de la salubrité publique. Au début du XXe siècle les villes commencèrent à offrir à leurs habitants des établissements de bains-douches. Au XXe siècle, l'eau à domicile favorisa un essor des pratiques hygiéniques et relégua au rang des souvenirs les usages collectifs ancestraux : le lave-linge a rendu obsolètes les lavoirs et les fontaines ont perdu leur rôle utilitaire.

49. Peinture murale représentant saint Christophe dans la chapelle Saint-Érige, à Auron, photo Michel Graniou
50. Visite pastorale de l'évêque de Vence relatant le pèlerinage à la fontaine miraculeuse de Saint-Arnoux, **1719,** *G 1261*
51. Femmes au lavoir à Grasse, **vers 1900,** *photo Jean Luce*, *10 Fi 1372*
52. Lavoir de Saint-Jeannet, photo J.-F. Boué
53. Élévation de la façade des bains-douches projetés au quartier de Magnan à Nice, 15 mars 1914, *2 O 696*
54. Lettre de la Société des eaux minérales de Vittel indiquant son refus d'exploiter les eaux de la Fouze à Fontan, estimant qu'il était impossible d'en assurer la rentabilité, 14 mai 1976, *447 W 34*
55. Article de *Nice-Matin* du 10 juillet 1974 sur le thermalisme à Berthemont

8. Noyades et risques sanitaires

L'eau est un milieu dangereux pour l'homme qui y encourt le risque de noyade. Elle peut aussi s'avérer un redoutable vecteur de maladies. On était conscient déjà au Moyen Âge qu'une eau stagnante et souillée constituait un danger pour l'homme. Le développement du paludisme a trouvé un terrain favorable lors des travaux de colmatage consécutifs à l'endiguement du Var. L'assèchement des terres et la disparition des zones marécageuses ont été déterminants dans la régression rapide du paludisme. Au Moyen Âge, les villes concentrant hommes et animaux accumulaient déjections et détritus qui stagnaient dans les rues tandis que les activités artisanales telles que la tannerie polluaient l'eau. Les édits et règlements communaux multipliaient en vain les interdits pour préserver la qualité des eaux et empêcher que les fontaines ne soient souillées par des usages partagés. Aussi la population était lourdement touchée par la fièvre typhoïde et le choléra. Le rôle de l'eau, soupçonné à partir de 1823, n'a été mis en évidence qu'à la fin du siècle. Dès lors, les pouvoirs publics ont agi pour imposer des mesures parfois impopulaires comme l'interdiction de l'usage des puits à Nice après l'épidémie de fièvre typhoïde de 1892 qui se solda par 153 décès concentrés dans la vieille ville.

Ex-voto représentant la noyade d'un enfant dans un canal, chapelle Notre-Dame de Valcluse à Auribeau photo Michel Graniou

56. Ex-voto représentant la noyade d'un enfant dans un canal, chapelle Notre-Dame de Valcluse à Auribeau photo Michel Graniou

57. Procès-verbal établi à la suite de la mort par noyade d'une fille de Martin Rey en traversant le Var, 3 octobre 1769, *E 81/11 FF5*

58. Ex-voto du capitaine Honoré Magnique naufragé le 22 octobre 1856, chapelle Notre-Dame de la Garoupe à Antibes, photo M. Graniou

59. Ordonnance de l'intendant de Provence interdisant le déversement des moulins à huile dans la Cagne dont la pollution nuit à la santé des habitants, 10 juin 1755, *E Cagnes FF 83*

60. Tableau statistique des fièvres paludéennes engendrées par les eaux stagnantes des bassins d'endiguement du Var, année 1865, *5 M 191*

61. Rapport de l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées sur les travaux à réaliser pour améliorer la desserte en eau à l'origine d'une épidémie de fièvre typhoïde à Castillon, 27 février 1908, *2 O 331*

9. Le traitement de l'eau potable

Au XIXe siècle on connaissait l'usage d'appareils de filtration domestique mais la généralisation de l'accès à l'eau courante imposait de résoudre la question sur une grande échelle pour garantir la distribution d'eau potable. Né à Nice en 1870, Marius Paul Otto soutint une thèse sur la possibilité d'appliquer les principes bactéricides de l'ozone à la stérilisation de l'eau. En 1904, le conseil municipal de Nice adopta ce système et traita avec Otto pour construire une usine. Toutes les villes du littoral de Villefranche à Menton desservies par l'eau de la Vésubie remédièrent à leur tour à la qualité douteuse de cette eau en réalisant une usine de stérilisation au col de Villefranche. Mais la plupart des communes ne bénéficiaient toujours pas de telles garanties pour leur eau. La méthode de javellisation permettait une intervention plus rapide pour les eaux douteuses et exigeait des installations moins complexes. Un poste de javellisation fut installé à Vence pour stériliser les eaux destinées à l'alimentation des communes de Vence, Cagnes et Antibes. Cannes opta également pour cette formule. La modernisation des usines de traitement a suivi le rythme de la consommation qui exigeait des unités de production plus importantes. A la fin du XXe siècle, une part minime de la desserte, concentrée dans l'arrière-pays, restait sujette à caution par l'absence de traitement, toutefois une vigilance accrue sur la protection des captages renforçait la sécurité de ces approvisionnements.

HYGIENE SOCIALE

L'EAU PURE

L'EAU PURE EST INDISPENSABLE A LA VIE

L'EAU CONTAMINÉE FAIT COURIR LES PLUS GRANDS DANGERS

Captation, Filtration, Stérilisation

CHLORATION

NOUVEAUX PROCÉDÉS BASÉS SUR LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES SCIENTIFIQUES

AVANT-PROPOS

Rigoles ou Galeries de Captation

Prospectus, « l'eau pure », présentant les nouveaux procédés de stérilisation et chloration de l'eau s.d. vers 1928, *E Cagnes 6 O 2*

62. Plan d'un filtre destiné à purger les eaux des fontaines de la commune de Belvédère, 2 mai 1878, *E 102/150*
63. Lettre de la Compagnie générale de l'ozone informant le maire de La Turbie de la convention établie avec la Compagnie générale des eaux pour la stérilisation des eaux de la Vésubie, 15 avril 1907, *E 84 5 O 2*
64. Élévation de la façade de l'usine de stérilisation des eaux projetée à Nice par la Compagnie française de l'ozone, 23 mai 1905, *2 O 763*
65. Marius Paul Otto, inventeur de la stérilisation par l'ozone
66. Ozoneur de l'usine Moreno à Nice, photo J.-F. Boué
67. Prospectus, « l'eau pure », présentant les nouveaux procédés de stérilisation et chloration de l'eau s.d. vers 1928, *E Cagnes 6 O 2*
68. Lettre du directeur départemental de la santé demandant l'installation d'un système d'épuration sur le canal de la Siagne pour assurer la sécurité sanitaire des habitants desservis au Cannet, à Vallauris, à Auribeau, à Pégomas et à La Roquette-sur-Siagne, 27 juillet 1950, *38 W 401*

10. L'assainissement

Si les réseaux d'égouts souterrains commençaient à se développer en ville au milieu du XIXe siècle, les fosses d'aisances, vidées manuellement pour l'agriculture, perduraient. A la campagne, les eaux usées s'écoulaient librement pour aller engraisser les jardins à la périphérie des villages. A partir de 1882, commencèrent à être étudiés de façon rationnelle les systèmes d'assainissement des villes du littoral qui avaient l'obligation de valoriser leur image pour asseoir leur réputation touristique en assurant les meilleures conditions d'hygiène et de propreté. Le rejet final restait l'objet de débats. Le professeur Calmette défendait le principe d'épuration bactérienne mais le coût élevé était un obstacle et, par facilité, les communes du littoral optèrent pour le rejet à la mer. Quant à l'épandage, il n'était pas sans danger du point de vue de la salubrité publique. En 1907 Arlo dénonçait cette méthode qui était utilisée à Grasse, soulignant la nécessité d'épurer les eaux d'égout. Les préoccupations de santé publique devaient dès lors conduire à une nouvelle phase de l'assainissement alors que les villes peinaient à s'équiper en réseaux modernes. Dans la deuxième moitié du XXe siècle, les efforts d'assainissement se sont amplifiés avec la mise en place de grands collecteurs qui ont supprimé les nombreux points de rejets, la construction des stations de prétraitement et d'épuration et le prolongement des émissaires en mer à de grandes profondeurs.

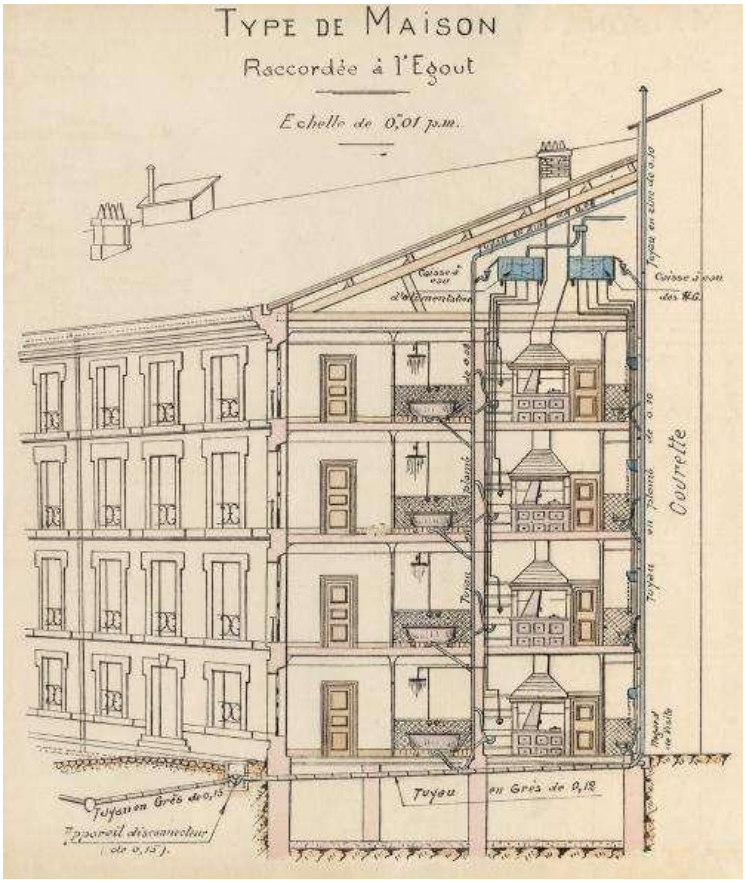

Coupe d'immeuble avec raccordement à l'égout présentée dans le cadre du projet d'assainissement de la ville d'Antibes par Fournier, juillet 1930, *2 O 62*

69. Projet de réforme des vidanges de la ville de Nice établi par H. Taffe, 1879, *82 J 15*
70. Devis de construction d'un égout à Vence avec dessin en coupe, 25 février 1882, *E 6/261 6 O 1*
71. Règlement des eaux ménagères et usées élaboré par la mairie de Bar-sur-Loup, 5 octobre 1932, *E 90/87 5 O 3*
72. Coupe d'immeuble avec raccordement à l'égout présentée dans le cadre du projet d'assainissement de la ville d'Antibes par Fournier, juillet 1930, *2 O 62*
73. Plan des éjecteurs Shone prévus dans le projet d'assainissement de Juan-les-Pins, 7 avril 1927, *2 O 62*
74. Schéma de fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées de la ville de Nice Haliotis , s.d. vers 1990
75. Vue aérienne de la station d'épuration de Nice

Thème 4 : La force de l'eau

11. L'énergie hydraulique

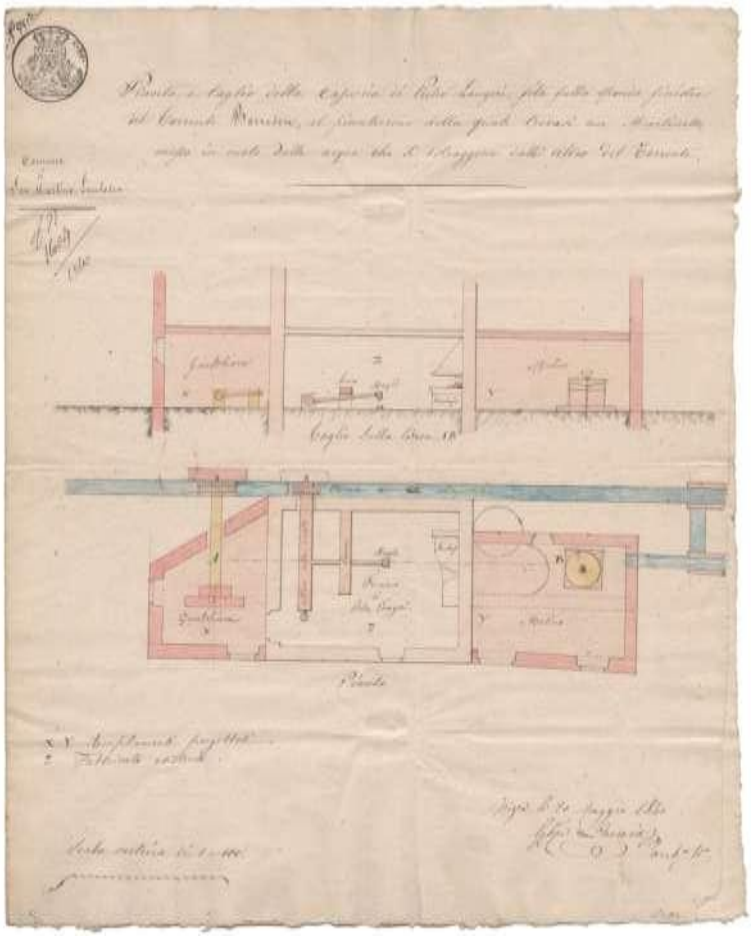

Plan aquarellé d'un martinet établi à Saint-Martin-Vésubie sur le Boréon, 20 mai 1840, *FS 365*

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, la force hydraulique était indispensable à l'activité économique et ses usages étaient multiples : moudre les céréales, presser les olives, fouler les étoffes neuves, scier les bois, actionner les forges, etc.. Les premières mentions de moulins apparaissent dans les archives au milieu du Moyen Âge mais des vestiges d'installations ont été découverts en Gaule romaine. Les moulins étaient source de conflits entre les communautés d'habitants et leurs seigneurs qui en faisaient payer l'accès. Leur nombre, déjà considérable sous l'Ancien Régime, augmenta encore au début du XIXe siècle. A cette époque, on recensait 173 moulins à farine hydrauliques dans l'ancien comté de Nice. Deux types de roues étaient utilisés. Le modèle le plus répandu était la roue horizontale, dite à rodet. La roue verticale lui était préférée pour entraîner des machines nécessitant un mouvement alternatif comme les foulons, les scies et les moulins à papier. Le bon fonctionnement des moulins était subordonné à la permanence de l'approvisionnement en eau, grâce à des dérivations aménagées en travers des lits des rivières. Les variations importantes de débit, caractéristiques des régimes méditerranéens, affectaient fortement le fonctionnement des usines à certains moments de l'année. Quand l'eau était insuffisante, on l'accumulait dans des bassins appelés resclauses pour la restituer ensuite au moulin avec la force nécessaire.

76. Dette de la communauté de Sigale envers la femme d'Hugo Rostagni pour le passage et la réalisation du béal du moulin nouvellement construit au lieu dit los Pras, 9 avril 1443, *E 14/28 DD 15*

77. Demande de concession d'eau pour l'alimentation d'un moulin au quartier des Moneghetti à Monaco avec plan aquarellé des lieux, 24 octobre 1807, *E 84 DD6*

78. Plan aquarellé d'un martinet établi à Saint-Martin-Vésubie sur le Boréon, 20 mai 1840, *FS 365*

79. Moulin vieux d'Auribeau, s.d. photo Jean Luce**,** *60 Fi*

80. Plan de la papeterie du Pont de Peille établi à l'occasion d'une expertise, 10 mai 1901, *3 U 1/1182*

12. L'hydro-électricité

Actions de la Société d'études des Forces motrices de la Gordolasque, 1906, *8 J 368*

Les besoins croissants d'électricité liés à l'urbanisation du littoral des Alpes-Maritimes et à la fonction touristique du département nécessitèrent de faire appel très tôt à l'énergie hydraulique. L'invention de la turbine par Burdin et Fourneyron en 1826-1827 puis le transport du courant à distance rendirent possible l'utilisation des chutes d'eau du département à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, par le biais de concessions. De petites usines furent mises en service par des communes du moyen et du haut-pays comme Saint-Martin-Vésubie en 1893. A côté de cette production quasi-artisanale, on assista dans les Alpes-Maritimes à une véritable course à la « houille blanche » menée par des consortiums de banquiers et d'industriels qui spéculèrent sur les droits d'eau et lancèrent, entre 1897 et 1928, la construction des premières grandes centrales hydroélectriques du département. L'Énergie Électrique du littoral Méditerranéen (E.E.L.M.) s'imposa rapidement à ses concurrents, aménageant les centrales de Plan-du-Var, Pont-du-Loup, Saint-Cézaire, Fontan et Bancairon. Dans la Roya, les Italiens maîtrisaient l'essentiel de la production. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, Électricité de France eut en charge la remise en état des installations et leur modernisation. La construction de nouvelles usines fut entreprise : la Courbaisse (1951) et Valabres (1957), sur la Vésubie et ses affluents Saint-Martin-Vésubie (1960) et Belvédère et Roquebillière (1969). Plusieurs microcentrales sont venues depuis compléter l'équipement hydro-électrique des Alpes-Maritimes faisant de notre département l'un des mieux équipés en France.

81. Lettre à en-tête de Mottet concessionnaire de la station électrique de Saint-Martin-Vésubie, 25 août 1902, *E 13/78 7 O 1*

82. Fiche d'enquête du service hydraulique sur les industries utilisant la force motrice hydraulique pour l'usine électrique Mottet à Saint-Martin-Vésubie, s.d. vers 1900, *7 S 155*

83. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale de la Société des forces motrices des Alpes-Maritimes sur la mise en fonction de l'usine de la Mescla, 28 janvier 1901, *88 J 5*

84. Actions de la Société d'études des Forces motrices de la Gordolasque, 1906, *8 J 368*

85. Carte au 1/250 000 des usines hydrauliques en fonction et projetées dans le département des Alpes-Maritimes, 28 mars 1917, *7 S 96*

86. Usine hydro-électrique de Fontan en construction, 25 janvier 1914, *3 Fi 10482*

87. L'usine électrique de la Siagne à Saint-Cézaire, s.d. vers 1920, *2 Fi 6241*

13. La lutte contre le feu

La plupart des agglomérations étaient démunies face au fléau des incendies notamment les villages de montagne à l'urbanisation serrée dont l'habitat faisait une large place au bois. Au XIXe siècle, si l'arrivée de l'eau au village pour desservir les fontaines était vivement attendue, l'argument des municipalités était aussi la possibilité d'installer des bornes à incendie. Ce sont surtout les incendies de forêts qui constituent le problème majeur des régions méditerranéennes. Le vent qui sévit épisodiquement en bourrasques est redoutable car il favorise l'extension rapide des incendies. En 1945, un rapport d'inspection soulignait que la plupart des communes, à qui la loi de 1884 avait confié la lutte contre les sinistres, n'étaient pas en situation de faire face en toutes circonstances à n'importe quel sinistre, surtout par manque d'alimentation en eau. En 1957, le conseil général finança un plan d'établissement de réservoirs et de points d'eau répartis dans les zones à risque afin de desservir plus rapidement les engins d'intervention. La véritable révolution dans la lutte contre l'incendie intervint en 1963 lorsque furent expérimentés les premiers avions citernes amphibies. Après les Catalina utilisés en essais de 1963 à 1969, l'entrée en service des Canadair a constitué l'évolution la plus spectaculaire et la plus efficace de la lutte contre les incendies de forêt.

Brochure publicitaire Renault pour des véhicules d'incendie, 1934

88. Règlement de la ville de Nice concernant des dispositions à observer en cas d'incendie, s.d. XVIIIe s., *Ni mazzo 12, n° 19*
89. Fourniture de bornes à incendies à Villeneuve-Loubet par les établissements Bayard, 21 septembre 1927, *E 90/86 5 O 3*
90. Lettre annonçant à la mairie de La Bollène-Vésubie la livraison de l'autopompe Renault qu'elle a achetée, 12 octobre 1934, *E 13/58 1 I 6*
91. Brochure publicitaire Renault pour des véhicules d'incendie, 1934
92. Note de l'inspecteur départemental des services de secours et d'incendie au sujet du programme d'établissement de réservoirs sur le territoire des Alpes-Maritimes, 15 mars 1957, *180 W 13*
93. Largage d'un Canadair sur un feu à l'Escarène en 1997

14. Les inondations

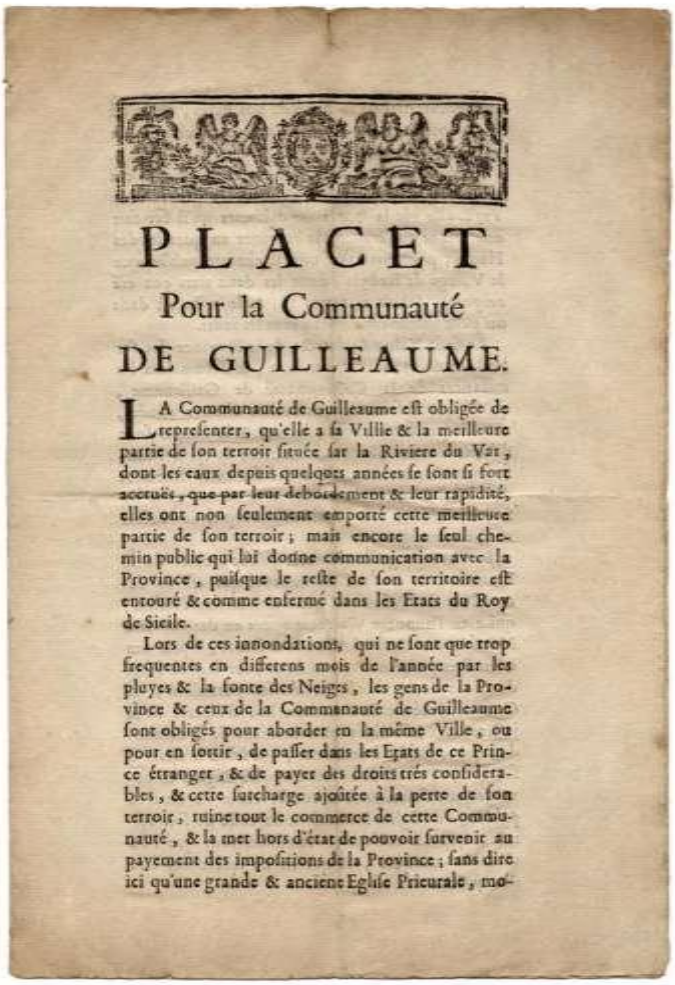

PLACET

Pour la Communauté

DE GUILLEAUME.

LA Communauté de Guilleaume est obligée de representer, qu'elle a sa Ville & la meilleure partie de son terroir située sur la Riviere du Var, dont les eaux depuis quelques années se sont si fort accruës, que par leur deboûdement & leur rapidité, elles ont non seulement emporté cette meilleure partie de son terroir; mais encore le seul chemin public qui lui donne communication avec la Province, puisque le reste de son territoire est entouré & comme enfermé dans les Etats du Roy de Sicile.

Lors de ces innondations, qui ne sont que trop frequentes en differens mois de l'année par les pluyes & la fonte des Neiges, les gens de la Province & ceux de la Communauté de Guilleaume sont obligés pour aborder en la même Ville, ou pour en sortir, de passer dans les Etats de ce Prince étranger, & de payer des droits trés considerables, & cette surcharge ajoûtée à la perte de son terroir, ruine tout le commerce de cette Communauté, & la met hors d'état de pouvoir survenir au payement des impositions de la Province; sans dire ici qu'une grande & ancienne Eglise Prieurale, mo-

Supplique présentée au roi par les habitants de Guillaumes victimes des inondations du Var et du Tuebi, s.d. XVIIIe s. *E 7/51 DD6*

Le département des Alpes-Maritimes est particulièrement exposé aux dégâts des eaux en raison de la brutalité des précipitations, principalement en automne. Jusqu'au XIXe siècle les nécessités de l'autosubsistance ont entraîné une surexploitation des pentes et un déboisement intensif des zones de montagne qui ont accru l'érosion et le ravinement. L'histoire du département des Alpes-Maritimes est jalonnée d'innombrables crues plus dramatiques les unes que les autres. Non seulement la torrentialité des cours d'eau s'était amplifiée avec la prolifération des sols dénudés, mais un autre phénomène, l'urbanisation, augmentait l'ampleur des dommages sur la zone côtière à la fin du XIXe siècle. Près du littoral, les conséquences des crues se sont nettement aggravées au XXe siècle en raison de l'occupation des secteurs inondables par des zones urbanisées et des lotissements industriels et par le manque d'entretien et de curage des cours d'eau. Aucune vallée n'est totalement à l'abri. Ainsi, le 5 novembre 1994, l'inondation de la vallée du Var causa des dégâts matériels de grande ampleur. Les plans de prévention des risques naturels, élaborés à la suite de la loi de 1995, visent à maîtriser l'urbanisation des zones à risques, le plus souvent déjà largement engagée, et surtout à réduire la vulnérabilité des populations et des biens, particulièrement dans les Alpes-Maritimes où 139 des 163 communes sont soumises aux crues.

94. Supplique présentée au roi par les habitants de Guillaumes victimes des inondations du Var et du Tuebi, s.d. XVIIIe s. *E 7/51 DD6*
95. Ex-voto réalisé à la suite d'une crue subite du Paillon, 2 juin 1855, sanctuaire Notre-Dame de Laghet, photo Michel Graniou
96. Plan au 1/10 000 de la zone inondable par la Siagne dans la plaine de Laval, 9 août 1886, *7 S 233*
97. Diagramme de la hauteur des crues du Loup en 1872, 1882 et 1885, *7 S 154*
98. Inondations à Isola en juin 1957, photo Laboratoire de l'Équipement, *598 W 40*

15. L'endiguement

Pour remédier aux dommages, on s'employa à réaliser des digues mais elles reposaient le plus souvent sur des initiatives localisées et sans grands moyens. Jusqu'au XVIIe siècle il n'existait pas de digues continues le long du Paillon. La création du port Lympia en 1749 conduisit à élaborer un projet d'endiguement pour soustraire le secteur aux crues mais en raison des difficultés techniques et du coût il ne reçut un début d'exécution qu'en 1772. Ce fut sur la rive gauche du Var que l'administration sarde engagea le premier grand chantier d'endiguement depuis Saint-Martin en vue de régulariser le cours du fleuve et de gagner de vastes espaces agricoles. Les travaux furent inaugurés en 1845 mais rapidement des difficultés financières les interrompirent. Ce n'est qu'en 1860, avec l'annexion à la France, que les travaux furent repris. Cette réalisation d'envergure suscita le mécontentement des propriétaires de la rive droite, convaincus que le rétrécissement du lit du fleuve avait reporté les dévastations des crues sur leur rive. Celle-ci finit à son tour par être dotée d'endiguements dont l'exécution se fit par étapes successives jusqu'à la fin du XXe siècle notamment à l'occasion de la réalisation de la zone industrielle de Carros en 1965 puis de la nouvelle route départementale inaugurée en 2007.

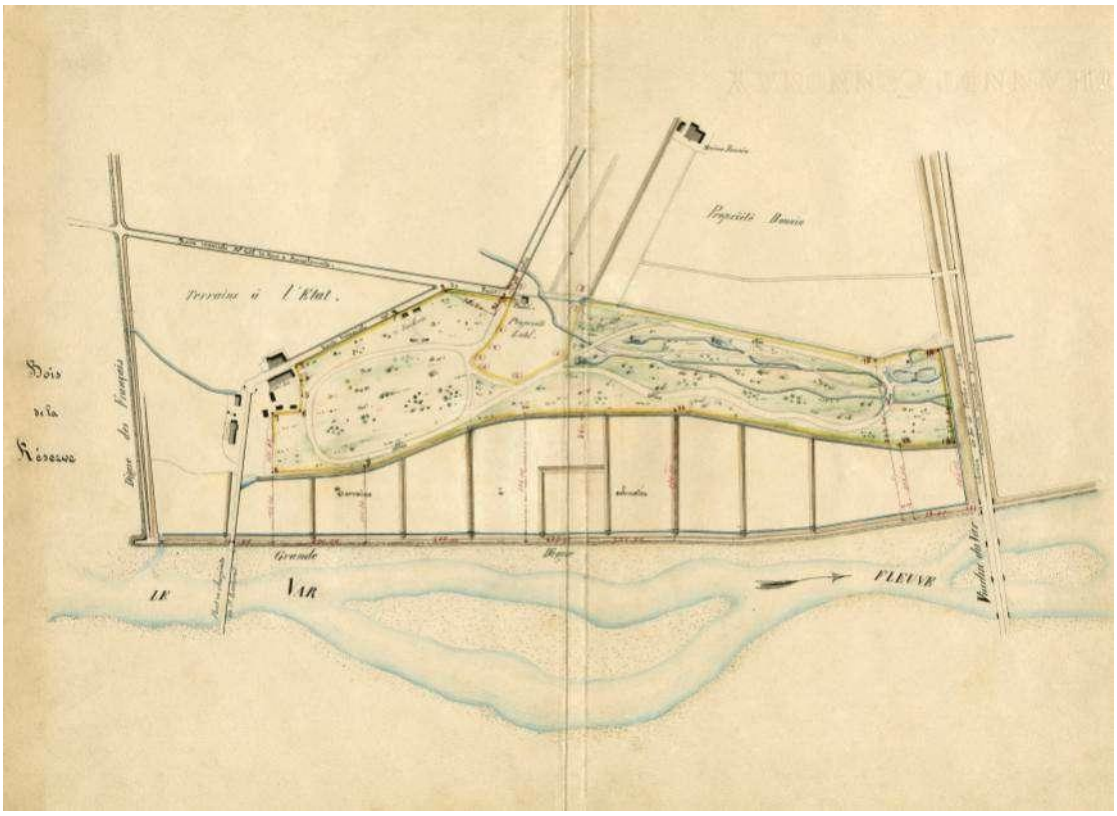

Délimitation des terrains domaniaux gagnés sur le Var entre la Digue des Français et le chemin de fer à Nice, 1864, *2 Q 116*

99. Supplique de la commune de Saint-Etienne-de-Tinée à l'empereur Napoléon III pour obtenir la réalisation de l'endiguement de l'Ardon, 1er mars 1865, *7 S 91*

100. Projet d'endiguement du Salso Moreno, hameau du Pras, 1863, *7 S 140*

101. Coupe de la digue réalisée en rive gauche du Var avec projet de route en accotement sur celle de la voie ferrée, 1859, *FS 405/5*

102. Délimitation des terrains domaniaux gagnés sur le Var entre la Digue des Français et le chemin de fer à Nice, 1864, *2 Q 116*

103. Projet de digue de protection du village de Saint-Laurent-du-Var, 1882, *3 S 19*

Thème 5 : L'eau et les communications

16. Le flottage

Aucun cours d'eau des Alpes-Maritimes ne permet la navigation. Toutefois le Var, la Tinée, la Vésubie, l'Estéron et la Roya ont été jusqu'au XIXe siècle de précieux auxiliaires pour le transport du bois jusqu'à la côte. La montagne était totalement dépourvue de voies carrossables permettant d'accéder aux grands massifs forestiers dont l'exploitation constituait une importante source de revenus pour les communautés. L'extraction était extrêmement difficile, il fallait conduire les troncs par des chemins de tire à flanc de montagne, traînés par des bœufs ou les lancer au moyen de glissoirs jusqu'au bord des torrents. Ils poursuivaient leur trajet dans des chenaux de descente en établissant des écluses de chasse. Une fois dans les cours d'eau principaux, en profitant généralement des plus hautes eaux au printemps ou à l'automne, les bois continuaient leur périple et étaient ensuite rassemblés au niveau de Bonson au débouché des clues de la Mescla pour être conduits en radeaux sur le cours inférieur du Var jusqu'à Nice ou Saint-Laurent. Pourtant le flottage suscitait de plus en plus de plaintes. En 1882 la commune de Breil s'insurgea contre la poursuite du flottage qui causait des dégâts lors de crues en détruisant les canaux des usines et en endommageant considérablement les propriétés. Néanmoins, à la fin du XIXe siècle, l'usage du flottage régressa progressivement et tomba rapidement en désuétude.

Barrage de rondins et cailloux destiné à l'évacuation des bois dans le vallon de Chastillon, photo Victor de Cessole**,** 23 mai 1899**,** bibliothèque de Cessole

104. Mémoire sur le flottage du bois dans le Var et l'usage de récupérer des bois perdus par les habitants du Broc et des autres villages bordant le fleuve, s.d. XVIIIe s. *E 97/108 FF49*

105. Arrêté d'autorisation de flottage sur le Var délivré à Jean-Baptiste Toesca, 6 décembre 1864, *7 S 5*

106. Guidage des bois flottés depuis la rive, s.d. vers 1900

107. Barrage de rondins et cailloux destiné à l'évacuation des bois dans le vallon de Chastillon, photo Victor de Cessole**, 23 mai 1899,** bibliothèque de Cessole

108. Demande d'un marchand de bois de Fontan pour réaliser une écluse de chasse destinée à la vidange de ses bois dans le torrent de la Bendola, 17 septembre 1884, *7 S 141*

109. Rapport du service hydraulique sur la délibération de la commune de Breil demandant l'interdiction du flottage sur la Roya, 20 janvier 1883, *7 S 5*

17. La circulation maritime

Bateaux à voile dans le port de Cannes, photo, s.d. vers 1890, *10 Fi 1184*

La voie maritime a longtemps été préférée à la voie terrestre pour les transports entre territoires bordant la mer en raison de la médiocrité des routes rarement carrossables. Les comptoirs grecs installés par les Marseillais à Antibes et à Nice prouvent déjà l'existence d'un cabotage le long de la côte. A la fin du XVIIIe siècle, le nouveau port de Nice s'était imposé en Provence orientale, favorisé par la politique sarde de développement des relations commerciales entre le Piémont et la Méditerranée. L'annexion à la France en 1860 donna en outre à Nice l'occasion d'établir des relations suivies avec la Corse. Mais l'accroissement du tonnage avec un plus fort tirant d'eau des navires et l'extrême mobilité du trafic maritime pouvaient condamner les ports qui n'offraient pas les conditions d'accueil suffisantes d'autant que le transport maritime fut progressivement concurrencé par les nouvelles lignes de chemin de fer et un réseau routier qui s'était renforcé et amélioré. Avec la fin de l'arrivage du charbon par bateau, le port de Nice a cessé à la fin du XXe siècle de jouer un rôle dans l'approvisionnement du département. Désormais s'affirmait la fonction touristique et la circulation maritime se concentrait sur la liaison avec la Corse mais l'idée d'une desserte côtière revenait à l'ordre du jour en raison de l'énorme développement des villes du littoral qui avait pour conséquence une saturation du trafic routier. Pourtant les tentatives ont échoué et la voie maritime n'a pas réussi à s'imposer à nouveau comme solution alternative.

110. **Permission délivrée par l'Amirauté d'Antibes pour le transport du courrier entre Antibes et Gênes par la felouque *l'Annonciade*, 11 novembre 1760,** *1 J 392*
111. **Lettre de transport de vin sur la tartane *La Vierge de La Garde* d'Agde à Nice, 9 février 1785,** *1 J 315*
112. **Tartane dans la tempête entre Antibes et Nice, ex-voto de Notre-Dame de la Garoupe, 25 avril 1868,** photo Michel Graniou
113. **Bateaux à voile dans le port de Cannes, photo, s.d. vers 1890,** *10 Fi 1184 et 1185*
114. **Rapport journalier de la police spéciale du port de Nice sur les escales de paquebots assurant le service côtier entre Marseille et Gênes, 5 juillet 1863,** *4 M 1421*
115. **Avis de départ de Nice pour Marseille et Sète du bateau à vapeur de la Compagnie Valéry *Jean-Mathieu*, 10 octobre 1876,** *1 J 394*
116. **Lettre de la société Navite annonçant la création d'un service ultra rapide par mer de Cannes à San Remo, accompagnée d'une photographie de l'aliscaphe Poisson volant d'Azur, 30 janvier 1962,** *175 W 211*

18. L'eau, frontière naturelle

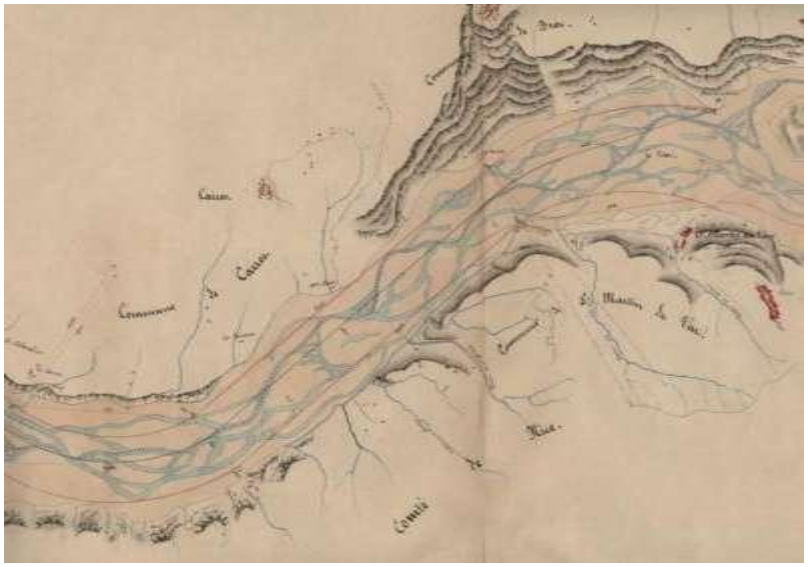

Tracé de la frontière entre la France et le royaume de Sardaigne sur le Var, dans l'axe du fleuve, 1825

Les litiges sur les confins des États étaient souvent source de conflit. Aussi la recherche de lignes de démarcation incontestables conduisit à recourir à des repères géographiques aussi peu contestables que possible, montagnes et fleuves formant non seulement des éléments naturels mais aussi des moyens de protection. Depuis la scission de la Provence en 1388, le sort des armes avait conduit de façon aléatoire les communautés limitrophes du Var et de l'Estéron dans l'un ou l'autre des États frontaliers, le royaume de France héritier du comté de Provence, et le royaume de Piémont-Sardaigne auquel appartenait le comté de Nice. Au XVIIIe siècle, la frontière était considérée comme une zone de rencontre d'intérêts économiques concurrents franchie par les marchandises ce qui justifiait une surveillance accrue pour se prémunir contre la contrebande. Précédé par un travail de terrain et de cartographie considérable, le traité signé à Turin le 24 mars 1760 fut un modèle de traité des limites du XVIIIe siècle qui échappait aux traditionnels remaniements de frontières auxquels aboutissaient la plupart des guerres. Opérations de police à l'encontre des contrebandiers, règlements de litiges de pâturages, continuité des communications ont guidé les tractations.

117. Traité des limites entre la France et la Sardaigne conclu à Turin, 24 mars 1760, *C91*

118. Rapport préparatoire à l'établissement de la nouvelle frontière fixant le principe de la délimitation sur le Var, 15 janvier 1759, *Ni fiume Varo, mazzo 5 n° 1*

119. Tracé de la frontière entre la France et le royaume de Sardaigne sur le Var, dans l'axe du fleuve, 1825

120. Borne frontière entre la France et le royaume de Sardaigne sur le pont franchissant l'Estéron à Roquestéron, photo Michel Graniou

19. Le franchissement des cours d'eau

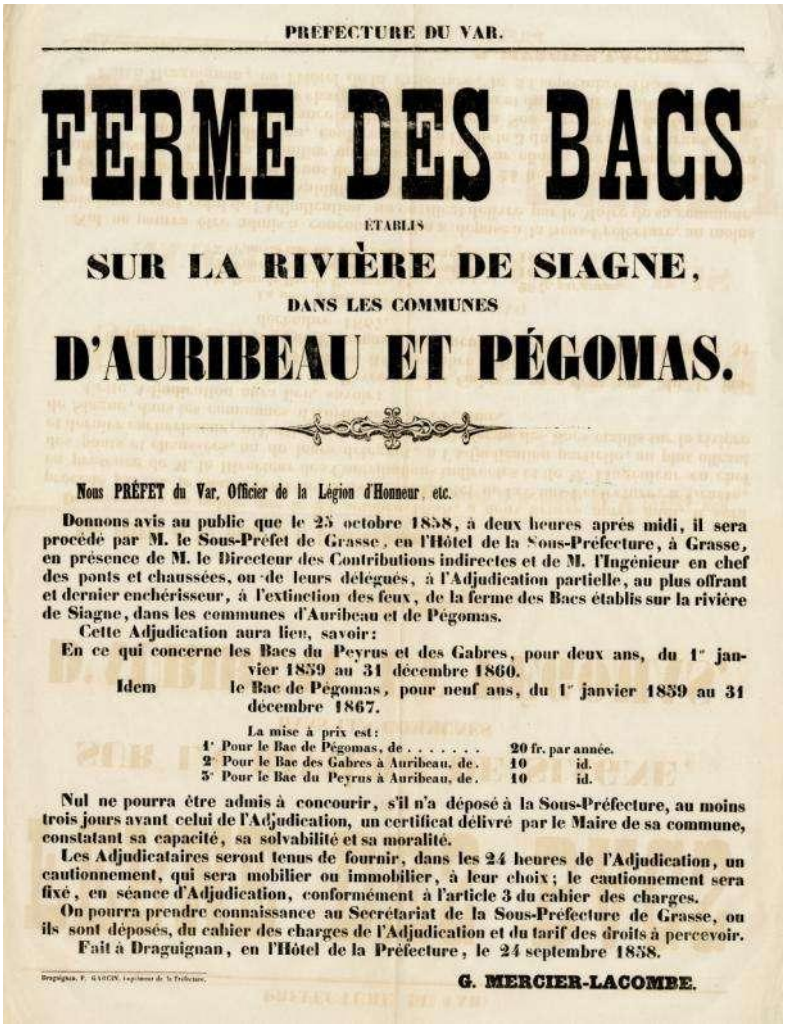

PRÉFECTURE DU VAR.

FERME DES BACS

ÉTABLIS

SUR LA RIVIÈRE DE SIAGNE,

DANS LES COMMUNES

D'AURIBEAU ET PÉGOMAS.

Nous PRÉFET du Var, Officier de la Légion d'Honneur, etc.

Donnons avis au public que le 25 octobre 1858, à deux heures après midi, il sera procédé par M. le Sous-Préfet de Grasse, en l'Hôtel de la Sous-Préfecture, à Grasse, en présence de M. le Directeur des Contributions indirectes et de M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, ou de leurs délégués, à l'Adjudication partielle, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, de la ferme des Bacs établis sur la rivière de Siagne, dans les communes d'Auribeau et de Pégomas.

Cette Adjudication aura lieu, savoir:

En ce qui concerne les Bacs du Peyrus et des Gabres, pour deux ans, du 1er janvier 1859 au 31 décembre 1860.

Idem le Bac de Pégomas, pour neuf ans, du 1er janvier 1859 au 31 décembre 1867.

La mise à prix est:

1° Pour le Bac de Pégomas, de . . . . . 20 fr. par année.
2° Pour le Bac des Gabres à Auribeau, de. 10 id.
3° Pour le Bac du Peyrus à Auribeau, de. 10 id.

Nul ne pourra être admis à concourir, s'il n'a déposé à la Sous-Préfecture, au moins trois jours avant celui de l'Adjudication, un certificat délivré par le Maire de sa commune, constatant sa capacité, sa solvabilité et sa moralité.

Les Adjudicataires seront tenus de fournir, dans les 24 heures de l'Adjudication, un cautionnement, qui sera mobilier ou immobilier, à leur choix; le cautionnement sera fixé, en séance d'Adjudication, conformément à l'article 3 du cahier des charges.

On pourra prendre connaissance au Secrétariat de la Sous-Préfecture de Grasse, ou ils sont déposés, du cahier des charges de l'Adjudication et du tarif des droits à percevoir.

Fait à Draguignan, en l'Hôtel de la Préfecture, le 24 septembre 1858.

G. MERCIER-LACOMBE.

Draguignan, F. GAUCON, imprimeur de la Préfecture.

Règlement fixant les conditions de la concession du passage du Var à gué à Saint-Laurent, 1758, *Ni fiume Varo* mazzo 6 n°1/2

Le lit surdimensionné des cours d'eau, leur cours capricieux, les brusques crues rendaient le passage aléatoire et nuisaient à la régularité des échanges. On hésita longtemps à y lancer des ponts constamment menacés. Aussi sur la grande route du littoral d'Aix à Nice on utilisait le bac pour passer la Siagne et le Var. A Saint-Laurent le voyageur franchissait le Var à gué jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Par mesure d'économie on optait fréquemment pour des ponts de bois, qui pouvaient facilement être détruits pour prévenir une invasion. La technique des ponts suspendus permit de remédier aux difficultés de fondation des piles en rivière. En 1839 fut construit le pont suspendu sur la Siagne, d'une portée de 60 m. Cette solution fut également retenue en 1845 pour réaliser le pont Charles-Albert sur le Var. Ils présentèrent néanmoins des inconvénients par le coût d'entretien et l'usure des câbles. En 1860, lorsqu'il fallut franchir le Var pour prolonger la ligne de chemin de fer, les progrès dans la construction métallique et les fondations permirent d'opter pour un pont à piles maçonnées, surmontées d'arcs en fonte. Au début du XXe siècle, le béton armé, a révolutionné la construction des ponts. Le premier grand pont entièrement en béton armé des Alpes-Maritimes, le pont Durandy, fut édifié sur la Vésubie, en 1921. La multitude d'ouvrages d'art toujours plus audacieux, qui ont vu le jour dans la deuxième moitié du XXe siècle ont ainsi gommé pour l'essentiel les obstacles que les cours d'eau ont opposé à la circulation pendant des siècles.

121. Règlement fixant les conditions de la concession du passage du Var à gué à Saint-Laurent, 1758, *Ni fiume Varo* mazzo 6 n°1/2
122. Avis d'affermage des bacs établis sur la Siagne à Auribeau et Pégomas, 24 septembre 1858, *7 S 84*
123. Pont en bois sur le Var entre Nice et Saint-Laurent, s.d. vers 1860
124. Pont en pierre sur l'Estéron à Aiglun, s.d. début XXe s. *10 Fi 975*
125. Construction du viaduc métallique du chemin de fer Sud-France sur la Siagne, photo Jean Luce, *60 Fi 16*34

Thème 6 : Les plaisirs de l'eau

20. L'attrait de l'eau

La plage de Juan-les-Pins, s.d. vers 1930, photo Lucarelli, *11 Fi 1/414*

L'attrait de la côte méditerranéenne tenait surtout à la douceur de son climat en hiver. La mer était néanmoins appréciée pour les bains et comme élément de mise en valeur du paysage. Dans l'arrière-pays, l'eau anime le paysage et participe à sa beauté. La perception des cascades comme sites remarquables a été confortée par la loi de 1906 sur la protection des sites naturels dont ont bénéficié les cascades du Saut du Loup et de Vegay. L'eau est également devenue, au milieu du XIXe siècle, un élément de décor de l'espace urbain avec la fontaine dont le rôle a évolué. Les jardins que les hivernants firent dessiner autour de leurs propriétés furent largement agrémentés par l'eau : bassins alignés sur des parterres à la française ou cascades reconstituant une nature plus sauvage. Inauguré dans la station de Juan-les-Pins, le tourisme estival sur la Côte d'Azur gagna toute la côte méditerranéenne, la mer devenant après 1950 la première destination des Français. Cet engouement eut des conséquences considérables. L'urbanisation du front de mer a été galopante sans que rien ne la freine après la deuxième guerre mondiale sur l'ensemble du littoral, accompagnée par la création de ports de plaisance, de plages alvéolaires, de terre-pleins gagnés sur la mer.

126. Victor de Cessole se baignant à la cascade de Fenestre, 16 août 1915, bibliothèque de Cessole, *n° 5542*
127. Carte postale représentant la cascade de Vegay écrite pour réclamer le classement du site « un des plus beaux et des plus magnifiques de France », *4 T 11*
128. Fontaine du soleil place Masséna à Nice, photo Gargano, *33 Fi 8419*
129. Lac artificiel de la station touristique de Thorenc sur la Lane, s.d. vers 1910, photo Jean Luce, *10 Fi 1019*
130. Bassin d'agrément dans le parc de la villa Éphrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat, photo Michel Graniou
131. La plage de Juan-les-Pins, s.d. vers 1930, photo Lucarelli, *11 Fi 1/414*
132. Procès-verbal de la commission départementale des rivages de la mer émettant un avis favorable à l'aménagement du littoral à Saint-Laurent-du-Var, l'administrateur des affaires maritimes faisant part de son inquiétude quant aux répercussions sur la faune sous-marine, 21 février 1974, *498 W 52*
133. Transformation du littoral par aménagement portuaire à Saint-Laurent-du-Var, 1974
134. Vue du bord de mer et des atteintes au domaine public à Cap d'Ail, 12 août 1978, *824 W 37*

21. Les sports nautiques

Canyoning dans les clues de La Meglia, s.d. photo Georges Véran

Fondé en 1883 le club nautique organisa le 10 août les premières régates. Au début du XXe siècle les initiatives se multiplièrent pour créer des compétitions dans toutes les disciplines donnant lieu à des attractions pour les spectateurs. En août 1908 fut ainsi créée une épreuve de natation en mer entre Nice et Villefranche. En 1933, un décret instaura la natation obligatoire à l'école. Mais les Alpes-Maritimes tardaient à être équipées de piscines. En 1965, Nice posséda enfin une piscine couverte et chauffée construite à Magnan. Dans les années 1930, le ski nautique né aux États-Unis d'Amérique trouva rapidement des adeptes dans la station balnéaire en vogue de Juan-les-Pins tandis qu'étaient aussi mises au point les techniques de pêche sous-marine. Un premier club fut créé à Nice en 1934. La navigation de plaisance a connu, après la deuxième guerre mondiale, un essor considérable. La planche à voile a permis, comme les petits voiliers, de rendre accessible à un plus grand nombre, particulièrement aux jeunes, les plaisirs de la glisse sur l'eau avec un engouement jamais démenti à partir de la fin des années 1970. Ce furent aussi les années de grand développement des sports d'eau vive, kayak, canyoning, à un moment où les stations de montagne tentaient avec un certain succès de conforter une saison d'été en complément de celle d'hiver.

135. Demande d'autorisation pour installer 14 cabines de bains sur roues par Georges Charles entrepreneur des bains de mer à Nice servant d'école de natation, 1er avril 1863, *2 Q 171*
136. Les régates à Nice en 1890, photo Depret, *10 Fi 4340*
137. Article de la revue *Or et bleu* du 1er octobre 1930 consacré à la finale du championnat de France de water polo entre Nice et Tourcoing
138. La pratique du ski nautique à Juan-les-Pins, photo publiée dans la revue *Sur la Riviera* du 15 août 1936
139. Statuts du club « L'eau et la vie sous-marine Riviera Côte d'Azur » pour l'étude et la chasse sous-marine déposés à la préfecture le 21 mai 1957, *183 W 19*
140. Vue aérienne de la piscine de Grasse, 1965, photo Laboratoire départemental de l'Équipement, *598 W 74*
141. Canoë-kayak à Breil, photo Georges Véran
142. Canyoning dans les clues de La Meglia, photo Georges Véran

22. La neige

Jusqu'au XIXe siècle la neige était avant tout une préoccupation pour le haut-pays privé de communications, soumis aux risques d'avalanches. Au début du XXe siècle, en Suisse et en Savoie des villages se sont transformés en sites de sports d'hiver. Pour retenir les hivernants sur la Côte d'Azur on créa des stations d'hiver de proximité à Thorenc et Peïra-Cava déjà équipés pour les villégiatures estivales.

Patinoire aux Granges du Lac à Peïra Cava, 24 janvier 1909, photo Victor de Cessole, bibliothèque de Cessole

À partir de 1936, le ski alpin, qui privilégiait descente et vitesse, triompha avec l'installation de remontées mécaniques et d'un téléphérique à Auron, permettant pour la première fois l'organisation des championnats de France de ski dans les Alpes-Maritimes en 1938. Après la deuxième guerre mondiale le développement du ski a eu un impact important sur les milieux montagnards, freinant l'exode rural et créant des pôles d'urbanisation nouveaux comme Isola 2000. Mais une autre inquiétude se profilait, celle d'un réchauffement climatique, soulignée dès 1954 par le docteur Vincent Paschetta. A la suite de l'hiver 1981 marqué par le manque de neige, la station d'Auron a décidé de recourir à l'enneigement artificiel. Progressivement, toutes les stations ont développé l'enneigement artificiel sur leur domaine skiable et recouru à des réserves collinaires pour satisfaire d'énormes besoins en eau.

143. Patinoire aux Granges du Lac à Peïra Cava, 24 janvier 1909, photo Victor de Cessole, bibliothèque de Cessole
144. Groupe de skieur à Beuil-Les-Launes, 5 février 1911, photo Victor de Cessole, bibliothèque de Cessole
145. Skieur devant l'hôtel du Mont Mounier, s.d. vers 1936, *26 J 24*
146. Les pistes de la station de ski de Gréolières, 1965, photo Laboratoire départemental de l'Équipement, *598 W 74*
147. Article de *Nice-Matin* du 22 novembre 1981 sur l'utilisation des premiers canons à neige à Auron

Commissariat de l'exposition :
Jean-Bernard Lacroix
Conservateur général du patrimoine, directeur des Archives départementales
Jérôme Bracq
Attaché de conservation du patrimoine, responsable du service éducatif

Rédaction du catalogue :
Jean-Bernard Lacroix
Jérôme Bracq

Travaux photographiques et numériques :
Jean-François Boué
Karine Valensi
Michel Graniou

Restauration :
Lucette Sénectaire

Montage et installation :
Denis Chaix
René Rossini
Bernard Laugier

Dactylographie :
Georgette Floridi